

Image not found or type unknown



Définition du jugement du tribunal de commerce

Par **scorpions06**, le **25/04/2008** à **11:38**

bonjourrrnque signifie exactement pour moi ce jugement?rnVu les articles 384 et suivants du nouveau code de procédure civile.rnLe tribunal constate l'extinction de l'instance n°+++++de : mr +++rncontre ++++rnet se déclare dessaisi a compter de ce jour.rnAinsi fait et prononce a l'audience publique du tribunal de commerce de +++rnrnrnJe vous remercie d'avance,pour votre aide.